Ierpeldeng-Sauer

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, **N° 3A/2025/0025/174** du **8 avril 2025, la société SARL BAATZ MATERIEL** a obtenu l'autorisation pour **l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable à Erpeldange-sur-Sûre.**

Le dossier s'y rapportant est déposé au secrétariat communal d'Erpeldange-sur-Sûre du **30 avril 2025 au 10 juin 2025** inclusivement pour y être consulté pendant les heures d'ouverture par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours qui commence à courir à partir du jour de la notification de la décision.

Erpeldange-sur-Sûre, le 30 avril 2025

Le Bourgmestre, Le Secrétaire communal

Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre
21, Porte des Ardennes à Erpeldange-sur-Sûre
Adr. postale: B.P. 39 L-9001 Ettelbruck
Tél.: 81 26 74 1
Mail: secretariat@erpeldange.lu

Date fin de publication: 10 JUIN 2025